



Le 20 décembre 2011

## Procès-verbal de la réunion n° 8 du Conseil d'Administration du 17 décembre 2011

**Présents :** Mmes, I. Delrue, D.Doyen, D. Sonveaux, Mrs JP. Delchef (Président), A. Geurten, A. Kaison, J. Nivarlet, J. Ringlet (Vice-président), B.Scherpereel, L. Lopez (Secrétaire général)

**Excusé :** M.Collard (raisons familiales), P.Flament (raisons professionnelles)

*La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 09h10.*

*Avant de commencer, les membres du CDA se recueillent un moment à la mémoire des victimes de la tragédie de Liège qui nous inquiète tous pour l'avenir de notre Société.*

### **1.Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2011**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2011, publié sur le site le 18 novembre 2012, à l'unanimité et sans aucune remarque.

### **2.Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2011**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2011, publié sur le site le 2 décembre 2012, à l'unanimité.

### **3.Suivi des décisions prises lors des réunions des 12 et 26 novembre 2011**

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier expédié par le Secrétaire général suite aux décisions prises lors du dernier CDA aux clubs et / ou membres suivants :

- 1584 La Chenaie - Debecker
- 0196 Avenir Jupille - Cubado
- 2647 JSE Enghien – Calinalti

### **4. Assemblée générale du 26 novembre 2011**

#### **4.1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 26 novembre 2011**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal de l'Assemblée générale sans aucune remarque. Le tableau du détail des votes intervenus concernant l'indemnité des visionneurs n'a pas été inséré.

Le Secrétaire général fera le nécessaire pour adapter le PV publié.

#### **4.2. Bilan de l'assemblée générale**

Très bonne réunion qui s'est déroulée dans un bon esprit.

### **5. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration**

### 5.1. Demande de dérogation 2640 Friendly Boys Ixelles - Peter LUMBEMBA (313831-23/07/1990)

Les membres du Conseil d'Administration sont saisis d'une demande de dérogation du club pour une désaffiliation administrative du joueur Peter LUMBEMBA (313831 – 23/07/1990) qui a joué 5 rencontres dans un club liégeois (P3), qui serait domicilié à Bruxelles et y poursuivrait ses études.

Les membres du Conseil d'Administration décident, à la majorité, de ne pas octroyer la dérogation au joueur compte tenu du fait que ledit joueur a été aligné en seniors et qu'il n'apporte aucun élément probant tant au niveau de son changement de domicile qu'au niveau de ses études poursuivies dans la capitale.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

### 5.2. Demande de dérogation de Mme Lévèque (maman du joueur) - Giuseppe NARDELLO (327460-05/02/1997)

Les membres du Conseil d'Administration sont saisis d'une demande de dérogation de la maman du joueur pour une désaffiliation administrative. En cause, une divergence de vues entre le coach de l'équipe et le joueur.

Les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer la dérogation au joueur, estimant que le motif invoqué n'est pas suffisant.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

### 5.3. Demande de dérogation 1423 Royal IV – Rochdi BENZOUEN (297111-10/03/1996)

Les membres du Conseil d'Administration sont saisis d'une demande de dérogation du club du joueur pour que celui-ci puisse prêter tant en équipes "juniors" que "seniors" étant donné ses capacités sportives.

Les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer la dérogation au joueur. Il lui est toutefois loisible d'introduire une demande de statut d'espoir sportif auprès de la Communauté Wallonie-Bruxelles qui lui permettrait d'évoluer dans toutes les catégories supérieures (PC 90).

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

### 5.4. Demande de dérogation 1423 Royal IV - Envera MUSANOVIC (314666 – 04/07/1998)

Les membres du Conseil d'Administration sont saisis d'une nouvelle demande de dérogation du club de la joueuse pour que celle-ci puisse évoluer en équipe "sénior" étant donné ses capacités sportives et ses sélections dans les équipes provinciales.

Les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer de dérogation à la joueuse pour prêter en équipe "seniors" car elle n'est pas reprise sous le statut d'espoir sportif de la Communauté Wallonie-Bruxelles alors la recommandation lui avait déjà été adressée.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

### 5.5. Demande de dérogation 2234 BC Marcinelle-Haies – Christopher HERNALSTEEN (74388-19/04/1986)

Les membres du Conseil d'Administration sont saisis d'une demande de dérogation du club pour que le joueur, affecté actuellement au club 2660 NOH puisse évoluer au club 2234 étant donné qu'il n'a plus de moyen de locomotion, suite au départ du coach de NOH qui le véhiculait.

Les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer de dérogation au joueur, estimant que le motif invoqué peut être rencontré autrement.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

#### 5.6. Demande de dérogation 0242 BCS Uccle – Frédéric BASTIEN (5834-21/08/1978)

Les membres du Conseil d'Administration sont saisis d'une demande de dérogation du club pour que le joueur, qui est repris en P1 sur le PC53 soit reversé, soit en P2 ou en P3, suite à une modification de son statut au sein du club.

Les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer de dérogation au joueur estimant que le choix du changement de statut, coach en P 1, a dû être mûrement réfléchi, avant d'être accepté .

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

#### 5.7. Demande de dérogation 2211 Harimalia – Caroline TRICOT (243251 – 04/04/1986)

Les membres du Conseil d'Administration sont saisis d'une demande de dérogation du club pour que la joueuse, qui évoluait (a joué 3-4 matchs) au club 0910 Fonds de Forêt a arrêté de jouer suite au forfait général de son équipe en provinciale 1.

Les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer de dérogation à la joueuse vu la décision identique prise dans un dossier similaire (PV CDA du 25 octobre 2011, point 5.4.)

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

#### 5.8. Demande de dérogation 2665 Charleroi Ravens - Kevin NYS (209208 – 05/01/1984)

Les membres du Conseil d'Administration sont saisis d'une demande de dérogation du club pour que le joueur, qui évoluait au RBC Marcinelle (0146), et qui n'a plus joué depuis une saison et demie souhaite rejoindre le club 2665.

Les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer de dérogation au joueur compte tenu de la proximité des deux clubs. Ils conseillent au joueur de se rapprocher de son club d'origine pour envisager la désaffiliation administrative comme les statuts le prévoient.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

#### 5.9. Demande de dérogation 2665 Charleroi Ravens – Arnaud Grégoire (208038 – 01/06/1983)

Les membres du Conseil d'Administration sont saisis d'une demande de dérogation pour que l'intéressé, qui évoluait au RBC Marcinelle (0146) en tant que joueur, et qui n'a plus joué depuis plus d'une saison souhaite rejoindre le club 2665 en tant que non joueur. Il souhaite effectuer des tâches de scouting, délégué aux arbitres et autres activités administratives au sein du club.

Les membres du Conseil d'Administration décident de ne pas octroyer de dérogation mais recommandent vivement au club de RBC Marcinelle d'autoriser la désaffiliation administrative à l'intéressé.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

#### 5.10. Demande de dérogation 0146 BBC Marcinelle – Charline LEROY (357615 – 04/07/1997)

Le club demande que la joueuse, qui est "minime", puisse jouer avec les "pupilles". Un problème familial important et un manque de moyens de transport sont à l'origine de la demande. Une équipe "minimes filles" sera créée en 2012-2013.

Les membres du Conseil d'Administration décident à la majorité :

BBC Marcinelle prendra contact avec TOUS les clubs de la série pour leur expliquer la situation et leur demander leur accord par écrit quant à la participation au championnat de la joueuse sous référence. Si un ou des clubs devaient refuser la situation, la joueuse ne serait pas alignée lors des rencontres disputées contre cette ou ces équipes.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

#### 5.11. Dossier 0572 Dottignies

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du dossier transmis par le Président concernant la réclamation introduite par le club susmentionné.

Il s'agit d'affiliations de joueurs étrangers introduites par le club 2320 BBC Tournai au détriment du club 0572. I. Delrue & B. Scherpereel sont chargés par le CDA de rencontrer les clubs concernés.

### **6. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration**

#### 6.1. Examen de la possibilité d'évoquer la décision du Conseil d'Appel

Suite à la décision prise par la Chambre d'appel dans le cadre du dossier n° AP004-1112 du 18/11/2011 concernant la rencontre 110017, les membres du CDA décident d'évoquer le dossier lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

#### 6.2. Examen de la possibilité d'évoquer la décision du CJP BBW

Le Conseil d'Administration prend connaissance du dossier présenté par le Président. Il décide d'évoquer le dossier 015/1112 repris dans le PV n°7 du 15/11/2011 du CJP de BBW lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

#### 6.3 Confirmation de la décision du bureau du 5 décembre 2011

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du courrier expédié par le Président au CP BBW suivant laquelle un membre de l'instance fédérale est suspendu de sa fonction tant que l'amende qui lui a été infligée n'est pas honorée.

#### 6.4. Procédure de nomination de G.Thomsin

Le Conseil d'Administration prend connaissance de tous les documents qui lui ont été transmis par les différents organes de l'AWBB.

Vu l'avis de la commission (PJ 4) qui a entendu le candidat, vu que la proposition du groupement des parlementaires de Liège n'a été dégagée qu'à la majorité, à l'issue d'un long échange d'idées, Il décide, à la majorité, de ne pas nommer Monsieur Guy Thomsin pour la fonction envisagée au sein du conseil régional de discipline.

#### 6.5. Nomination H. Collet ad hoc

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Hubert COLLET (CJ B.B.W) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire Régional du 12.12.2011.

#### 6.6. Nomination J Buffe ad hoc

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Jacques BUFFE (CJ Hainaut) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire Régional du 19.12.2011.

## **7. Dossier de Monsieur Hubert Collet**

### **7.1. Demande de comparution**

Suite à la demande de la personne concernée, les membres du Conseil d'Administration ont décidé, à la majorité, de l'entendre.

### **7.2. Lettre au CA**

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier expédié par l'intéressé au sujet d'un dossier qui date de décembre 2010/ janvier 2011 et dont le CDA avait pris certaines décisions. Il explique que toutes les informations utiles n'étaient pas parvenues au CDA au moment de la prise de décision.

### **7.3. Comparution de Monsieur Hubert Collet**

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du courrier expédié par le Président à l'intéressé. Ils ont entendu l'intéressé qui a présenté ses arguments.

### **7.4. Rappel du courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2011**

Le courrier adressé au CJP de BBW a fait l'objet d'une relecture aux membres du CDA.

Au terme de son exposé et compte tenu du fait qu'aucun membre du conseil d'administration n'a de questions à poser à l'intéressé, le président clôt le dossier après avoir apporté un certain nombre d'éclaircissements tant sur la forme que sur le fond du dossier.

## **8. Etat des lieux des affaires du personnel**

### **8.1. Remplacement de D. Parenté**

Daniel Parenté termine son contrat avec l'accord du CDA au 31 décembre 2011. L'option retenue par le Conseil d'Administration est de remplacer Daniel à mi-temps jusqu'au 30 juin dans l'attente de la réalisation du plan "basket" du Ministre.

## **9. Finances**

### **9.1. Liste des clubs en retard de paiement pour l'échéance du 21 décembre 2011**

Le Trésorier général communique la liste des clubs n'ayant pas encore honoré la facture dont le paiement vient à échéance le 21/12/2011. Il reste cependant encore 3 jours avant la date limite.

### **9.2. Crédits non attribués**

Sur proposition du Trésorier général, le CDA décide que les sommes qui étaient enregistrées à la FRBB au crédit des clubs qui ont disparu seront versées au fonds des jeunes.

### **9.3. Bilan 2011 : vérification des imputations par centre de coûts**

Le Président demande à chaque membre du CDA de bien vouloir vérifier les imputations établies dans chaque département afin d'entamer les travaux relatifs à la rédaction du bilan.

### **9.4. Abonnement Mobistar des démissionnaires**

Les membres du conseil d'administration suivent la proposition de B. Scherpereel de suggérer aux membres qui ont quitté leur fonction d'envisager la poursuite du contrat. Plusieurs solutions existent :

- Soit le numéro est conservé par le propriétaire de la carte SIM qui crée un ordre permanent pour reverse les 7 € mensuellement à l'AWBB;
- Soit, avec accord du club concerné, l'AWBB facture les 7€ mensuellement;
- Soit de mettre fin au contrat avec Mobistar.

Un avis paraîtra dans la lettre du secrétaire à ce sujet.

## **10. Fonctionnement du CDA**

### 10.1. Utilisation de Dropbox

Le Président, et le Secrétaire général expliquent le fonctionnement de l'application et souhaitent que les membres du CDA utilisent cette application pour consultation des documents qui seront traités lors des réunions du Conseil d'Administration. Avec ce système, les documents parviennent automatiquement dès leur insertion aux membres du CDA.

### 10.2. Calendrier des prochaines réunions

Un tableau des disponibilités sera distribué à chaque membre par le Secrétaire général pour le mois de janvier 2012 et les mois suivants.

## **11. Dossiers en cours**

### 11.1. Plan Basket Ministre Antoine : rapport de la réunion du 14 décembre 2011

Le président explique la manière de travailler sur l'aspect technique et la manière de subsidiation aux clubs. Il est envisagé 2 formes de subsides à partir de cette saison 2011-2012 :

1. Forfaitaires : Uniquement pour les clubs de nationale à la condition de fournir des justificatifs pour les équipes de jeunes uniquement. Il est bien entendu qu'il s'agit d'un seul subside octroyé aux clubs par saison. Il n'est donc pas tenu compte du nombre d'équipes "premières";
2. Subsides par équipe de jeunes : Proposition : 80% d'acompte lors du début du championnat et solde de la fin de saison.

Une prochaine lettre du secrétaire explicitera toutes les modalités pratiques de la réalisation du plan Basket pour les clubs de l'AWBB.

### 11.2. Projet Basket féminin à Bruxelles

*Suite à l'analyse SWOT intervenue, un projet de développement du basket féminin à Bruxelles, soutenu par l'ADEPS, est remis aux membres du CDA.*

*En cas de succès, le projet pourra être poursuivi dans les autres provinces de l'AWBB.*

## **12. Préparation de l'assemblée générale du 24 mars 2012**

Le président présente les premières propositions de modifications statutaires qui pourraient être mises à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

### 12.1. Propositions de modifications statutaires

- PA 75 Personnalité juridique des clubs PA 75

Tous les clubs devront passer **absolument** en ASBL au plus tard le 01/01/2013. Si le club n'est pas en ordre à cette date, l'AWBB signalera qu'à la fin de saison, soit au 30 juin 2013 ils ne pourront plus se réinscrire en championnat pour la saison 2013-2014.

#### - PA 78 Création réunion obligatoire des nouveaux secrétaires de clubs

Cet article sera adapté pour l'AG de mars 2012.

#### -PC 89 et 90

Cet article sera adapté pour l'AG de mars 2012.

#### - PA 70 . Département "égalité des chances"

Ce département sera rebaptisé : département "Ethique" qui intégrera notamment l'égalité des chances, la lutte contre le racisme et la xénophobie, le harcèlement sexuel dans le monde sportif, etc... Cet article sera adapté pour l'AG de mars 2012.

### 12.2. Principe de refonte des licences techniques

Le projet de la refonte de la licence technique est présenté par le Directeur technique.

Le but poursuivi est l'adaptation des licences techniques. La volonté de l'AWBB est de proposer une réforme car il a été constaté que la formule actuelle n'était plus adaptée à la réalité du terrain.

Après l'exposé du Directeur technique, il s'ensuit un échange d'idées.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accepter la proposition du Directeur Technique de revoir les modalités d'octroi des licences techniques.

## 13 Départements

### 13.1. Département Coupes

Rappel des demi-finales qui sont attribuées à Loyers, Profondeville, Henri-Chapelle et Péruwelz.

Il avait été prévu d'attribuer cette saison les finales à la province de Luxembourg, mais, étant donné le manque de candidature, le conseil d'administration prend en considération les candidatures reçues à savoir CEP Fleurus, Saint Ghislain, Péruwelz et Dexia Mons Hainaut 2.

Au terme d'un vote secret, les membres du CDA attribuent l'organisation des finales au club de Dexia Mons Hainaut 2 qui auront lieu les 17 & 18 mars 2012.

### 13.2. Département sélection & détection

#### 13.2.1. Règlement et courrier des JRJ 2012

En fonction des réactions suscitées principalement par une province, le président propose de revoir certains articles du règlement qui sera avalisé lors de la prochaine réunion du département. Ce règlement sera approuvé par le CDA par la suite.

Une question posée par la province de Hainaut concernant des joueurs (joueuses) qui refusent la sélection provinciale et qui sont sélectionnés par la suite lors des sélections régionales. Un dialogue doit avoir lieu entre les commissions techniques des provinces et la direction technique ou le département détection et sélection. L'idéal serait que la province expédie la liste des sélectionnés et des refus au département. Par la suite, les joueurs qui ne répondront pas à la convocation de la province ne seront pas repris pour la sélection régionale jusqu'à la fin de saison en cours (30 juin de la saison concernée)

### 13.2.2. Charte pour les jeunes des sélections

Les membres du CDA prennent connaissance de la charte publiée par le département en concertation avec la Direction technique.

### 13.2.3. Date de la seconde JRJ 2012

La date retenue pour cette JRJ organisée par la province de Bruxelles-Brabant wallon sur le site de Jumet (Charleroi) est fixée au 11 mars 2012.

### 13.2.4. Projet sélection BBW

Les membres du CDA ont pris connaissance de la proposition de la province.

Après avoir entendu l'avis de la direction technique, le Conseil d'Administration marque son accord, Sur le principe mais sous réserve de certaines adaptations de texte qui ont été discutées. Une liste de questions parviendra au CP BBW concernant la mise en place de cette structure.

## 13.3. Département Promotion

Jacques Ringlet signale qu'il conviendrait d'assurer le suivi des différents contrats liant l'AWBB à différents partenaires dans les meilleurs délais.

Le président propose de faire le point sans tarder.

## **14. Nouvelles de la FRBB**

### 14.1. Problématique de la nomination du head coach de l'équipe nationale dames

Au départ, 6 personnes avaient posé leur candidature. A l'issue des entretiens avec les directions techniques AWBB et VBL, deux personnes ont été retenues : Daniel Goethals & Benny Mertens. Les discussions sont en cours avec la VBL quant à la désignation du candidat.

### 14.2. Dossier Dexia

Les membres du CDA ont pris connaissance du dossier présenté par le Président. Compte tenu du fait que la décision du conseil national de discipline met à mal les décisions prises par les instances de l'AWBB, à savoir l'assemblée générale et le conseil d'administration, et appliquées par le club de Dexia Namur capitale, Les membres du Conseil d'Administration marquent leur accord pour faire valoir les droits de l'AWBB et de ses clubs par toutes voies de droit.

### 14.3. Débriefing des BNTY

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du dossier.

## **15. Calendrier des activités**

30.12.2011 Christmas basket à Natoye (journée finale)

15.1.2012 JRJ Jumet

## **16. Divers**

L. Lopez : Lettre reçue de la Ministre Germanophone du sport (Match St Vith-Ninane) relative au comportement de certains adversaires lors d'un match seniors Le secrétaire-général répondra



D.Doyen : Protection de la journée des entraîneurs en 2012, mais le 1<sup>er</sup> novembre. Le conseil d'administration prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

J. Nivarlet : Situation d'une fille du centre qui souhaite quitter.

JRJ du 15 janvier – Quid repas de midi ? A transmettre à la Présidente de la commission Hainaut

A.Kaison : fait part du fait qu'un nouvel annuaire AWBB, reprenant les coordonnées des membres fédéraux est en cours de rédaction.

Informe le conseil d'administration des nouveaux problèmes de communication des résultats par sms

Informe les membres du CDA sur une étude d'adaptation des championnats régionaux en rapport avec le projet de la Direction technique.

JP. Delchef : donne des explications sur le dossier BMC

*La réunion se termine à 14 heures 30*

Pour le Conseil d'Administration,

Jean-Pierre **DELCHF**  
Président

Lucien **LOPEZ**  
Secrétaire général